

Réhabilitation et extension d'une maison communale associative et intergénérationnelle

Roussy-le-Village



Rue neuve - Roussy-le-Village (1207 habitants)

Ce projet permet la mise en valeur d'un patrimoine existant en transformant une grange de la fin du XVIII^e-début XIX^e siècle (ancienne écurie de relais de poste) en un équipement public. Il respecte une démarche d'éco-construction et valorise le centre bourg tout en limitant l'étalement urbain.

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'Ouvrage : **Commune de Roussy-le-Village**

Assistance Maîtrise d'Ouvrage : **MATEC Moselle Agence Technique**

Maîtrise d'œuvre

Bagard & Luron architectes - BET Structure et VRD : Barthes BE Bois - Bet Fluides : Eole Ingénierie - Bet Acoustique : VENATHEC - Economiste de la construction : Touzanne et Associés

Programme

Ce bâtiment comprend :

Salle multi activités, hall, espace bar et vestiaires, salle associations/ réunions, sanitaires, rangements, cuisine

Le bâtiment fait 720 m² de surface utile dont 300 m² pour la grande salle et 200 m² pour la salle associative.

Capacité d'accueil : 400 personnes maximum

Caractéristiques techniques

Matériaux biosourcés (bois et laine de bois en isolants)

Confort visuel traité grâce à l'apport de la lumière naturelle ; Acoustique soignée

Ventilation double flux

Etanchéité à l'air : 0,73m³/h/m² en Q4

Consommation énergétique prévisionnelle : 144,7 ep/m².a

Gestion d'une zone inondable avec création de talus plantés pour protéger l'équipement et création de noues d'infiltration en partie basse du terrain pour ne pas saturer le ruisseau.

Séparation des flux automobiles et piétons offrant un nouvel espace de qualité

Distinction

Prix Envirobat Grand Est 2022

Calendrier de l'opération

- Début de la réflexion : **2017**
- Réception : **Août 2021**

Nature des travaux

- Réhabilitation
- Extension

Type d'équipement

- **Equipement culturel**



Surface(s) et coût(s)

Surface : 720 m² (SU)

Coût des travaux : 2 070 000 € HT (Valeur 2021)

Coût de l'opération : non disponible



ensemble des images © Benoît BOST



Publié le : 19/12/2022